

MAIRIE DE ROCHE
Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2023



L'an deux mil vingt-trois, le 27 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 20 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Roger CLAVEL - Christian LAMBERT

Absents :

Valérie DELHAIE donne procuration à Sophie KOWALSKI
Maria BONZI donne procuration à Catherine PILLOIX
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10
Présents :	15
Votants :	19

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Acquisition de la parcelle AE 703
- 2 - Travaux sur le réseau d'éclairage public - Points d'éclairage supplémentaires
- 3 - Demande de subvention pour la modification de l'éclairage du terrain d'entraînement au stade
- 4 - Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la mairie.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022.

DELIBERATIONS

Le maire demande de rajouter une délibération, le conseil municipal donne un avis favorable.

Délibération n° 2023 01 01 : Acquisition de la parcelle AE 703

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de pouvoir réaliser un aménagement devant les commerces au centre village, il est envisagé d'acquérir à titre gracieux la parcelle AE 703 pour une superficie de 75 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition à titre gracieux de la parcelle AE 703 d'une superficie de 75 m2
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2023 01 02 : Travaux sur le réseau d'éclairage public - Points d'éclairage supplémentaires

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité pour une extension du nombre de points d'éclairage public sur la commune.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	61 723.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	35 684.00 €
La participation aux frais de TE 38 s'élève à :	1 929.00 €
La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à	24 110.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité

Bernard COCHARD précise qu'il est envisagé de rajouter des points lumineux rue Croix Serbinat, rue Gérard Vernay, Rue du Pont, Route des Agnets, Route du Saunier, Route d'Artas et Route du Vieux Bois de Roche.

Aurélien VERNAY demande des renseignements quant aux travaux réalisés route des Agnets.

Bernard COCHARD répond que les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont été réalisés suite à une demande d'ENEDIS et qu'il reste uniquement les poteaux à déposer. Il précise aussi que les travaux réalisés à la demande d'ENEDIS sont pris en charge financièrement par le TE 38 alors que s'ils sont demandés par la commune, ils sont à financer par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 61 723.00 €
 - Financements externes : 35 684.00 €

Participation prévisionnelle globale : 26 040.00 €
(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de TE 38 pour un montant de 1 929 €. Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 24 110.00 €.

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Délibération n° 2023 01 03 : Demande de subvention pour la modification de l'éclairage du terrain d'entraînement au stade

Rapporteur : Michel BOUGAREL

Il est envisagé de modifier l'éclairage du terrain d'entraînement au stade pour un passage en un éclairage LED de niveau 7.

Ce projet permettra d'améliorer la qualité de la vision nocturne des utilisateurs et d'économiser la consommation d'énergie électrique.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 12 296 € HT.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2023.

Bernard GUILLARME demande si les mâts resteront en place.

Michel BOUGAREL répond que les mâts resteront en place, seuls des LED seront installés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 12 296 € HT
- **SOLLICITE** la Fédération Française de Football (FFF) au titre d'un Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 3 000.00 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Délibération n° 2023 01 04 : Demande de subvention pour des travaux d'aménagement de la mairie.

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de satisfaire à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de renforcer la structure de la salle des mariages et de modifier le mode chauffage, la mairie souhaite engager un projet de réaménagement de ses locaux.

Dans cette perspective, il est envisagé :

- La création d'un ascenseur extérieur et d'une entrée adaptée au RDC
- Un renforcement de la structure pour la salle des mariages
- L'isolation des combles et le changement de mode de chauffage

A ce stade de l'étude, le montant estimatif des travaux s'élève alors à 582 212.73 € HT (542 425.53 € de travaux et 39 787.20 € de maîtrise d'œuvre)

La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, dans ses délibérations du 25 mars 2010 et du 13 décembre 2012, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000€ HT.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de réaménagement, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

Bernard GUILLARME s'abstient du fait que selon lui l'accueil de la mairie devrait se faire au rez de chaussée.

Aurélie VERNAY rajoute que suite au départ de l'agence postale communale et au futur transfert de l'accueil périscolaire dans d'autres locaux, la salle du conseil municipal aurait eu toute sa place au rez de chaussée.

Bernard COCHARD répond que les rez de chaussé sera utilisé pour des salles communales et l'installation de l'ascenseur règlera les difficultés rencontrées par certains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Bernard GUILLARME)

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 582 212.73 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux maximum,
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes pour l'octroi d'une subvention au taux maximum,
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR 2023 pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 %, soit 116 442.55 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Délibération n° 2023 01 05 : Acquisition des parcelles A 574 et A 576

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre d'un projet d'aménagement autour du monument de la Croix Châtain, il est envisagé d'acquérir les parcelles A 574 de 189 m2 et A 576 de 408 m2 pour un total de 596 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles A 574 et A 576 pour un total de 596 Euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

TOUR DE TABLE

Commission travaux - Marcel NICOLIER

-Les travaux d'aménagement sécuritaire dans le secteur de Fournéat se poursuivent. La pose des bordures sur la RD 126 est achevée. Il reste les trottoirs à finaliser. Les travaux route des Agnets débuteront en février 2023.

-Les travaux d'aménagement du centre village sont terminés pour les phases 1 et 2. La 3^{ème} tranche est en cours avec la création de trottoirs et la pose du béton désactivé. La fin des travaux est prévue pour la fin février.

-La boucherie envisage d'emménager dans ses nouveaux locaux (la boulangerie actuelle) fin février 2023.

-Les travaux dans la nouvelle boulangerie débuteront en mars pour une durée de trois mois. L'ouverture de la boulangerie dans les nouveaux locaux devrait se faire en mai 2023.

Commission communication – Véronique CHARDON

-Le flash de mars 2023 est en cours de préparation.

Commission enfance, jeunesse et personnel communal- Catherine PILLOIX et Valérie DELHAIE

Suite aux 2 journées de grève les 19 et 31 janvier, il n'a pas été et ne sera pas possible de mettre en place le service minimum par manque de moyens humains.

Commission aménagement centre village et embellissement – Michel BOUGAREL

2 statues en bois ont été achetées. Elles seront installées vers l'aire de jeux des enfants.

Les cages de foot à 8 et les paniers de baskets au stade ne sont plus conformes à la réglementation. Il a été décidé d'acquérir 2 nouvelles cages de foot transportables et 2 nouveaux paniers de basket.

Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL

-Le budget 2023 est en cours de préparation. Il sera proposé au vote le 24 février.

Commission urbanisme - Sophie KOWALSKI

La modification du PLU est toujours en cours. Les permanences de la commissaire enquêteur sont prévues pour le mois de mars 2023. L'approbation de la modification du PLU devrait aboutir avant l'été 2023.

CCAS – Catherine PILLOIX

-Le prochain conseil d'administration du CCAS aura lieu le 14 mars avec le vote du budget.
-La député a interpellé les responsables des CCAS sur la fracture numérique et sur les aides que pourraient apporter les CCAS.

Michel BOUGAREL – Syndicat des eaux du Brachet

Il informe que le tarif de l'eau potable sera augmenté de 0.10 €/m³ à compter de 2023.

Bernard GUILLARME

L'ARSL organise une matinée théâtre le dimanche 26 février à la salle de l'arche.

Aurélié VERNAY

-Elle propose d'organiser une journée sport avec les associations de Roche. La date du 1^{er} juillet est arrêtée. Un groupe de travail constitué de Véronique CHARDON, Catherine PILLOIX, Michel BOUGAREL Nicolas ISSEMANN, Audrey ANTOUARD et Aurélié VERNAY est créé. Le projet sera porté par la commission « vie associative ».

-Elle fait remarquer que dans le cadre de l'aménagement du centre du village, il est nécessaire de maintenir des places de stationnement proches des commerces afin de le soutenir.

Michel BOUGAREL répond que le projet est conforme à cette demande car 6 places de stationnement en zone bleue (avec stationnement autorisé pour une durée de 1h00) seront créées.

De plus, Bernard COCHARD rajoute que prochainement environ 40 places de parking vont être créées entre le parking de la mairie et la place du 11 novembre. Ainsi, tout est fait pour que les usagers puissent se garer au plus près des commerces et ainsi profiter du commerce local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 24 février 2023 à 20h00 en mairie

Le Maire,
Bernard COCHARD,



La secrétaire de séance,
Véronique CHARDON,



